

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20260204-1-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 février 2026

Le quatre février deux-mille vingt-six, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de Mme la Présidente envoyée en date du 19 janvier 2026.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentant de l'Etat

- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de la ville de Bourges
- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, ayant le pouvoir de Mme Hafida ABIDAR, membre de droit, personnalité qualifiée
- M. Alexis LUBERNE, conseiller municipal, ayant le pouvoir de Mme Sylviane MORASIN, membre de droit, conseillère municipale

Personnalités qualifiées

- Mme Colette PUYNEGE, présidente
- M. Dominique DELAJOT, vice-président
- Mme Elisabetta BISARO
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Fabrice HOEFFELIN

Représentants du Personnel de l'EPCC

- M. Gabriel LEITE
- Mme Sylvie PEREIRA

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges, ayant le pouvoir de Mme Sophie BROCAS, membre de droit, Préfète de la Région Centre-Val de Loire et représentant M. Philippe LE MOING-SURZUR, membre de droit, préfet du Cher
- Mme Aurélie DIGEON, chargée des affaires culturelles, service coordination ministérielle

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre et arts associés de la DRAC Centre-Val de Loire ayant de M. Christopher MILES, membre de droit, Directeur Général de la création artistique, ministère de la Culture
- M. Guillaume CREPIN, Conseiller Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, membre de droit, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne BERRUER-FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSANE)
- M. Philippe LE MOING SURZUR, préfet du Cher (Représenté par M. Mohamed ABALHASSANE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, ministère de la Culture (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Représenté par M. Guillaume CREPIN)

Représentant de la ville de Bourges

- Mme Sylviane MORASIN, conseillère municipale (Pouvoir à M. Alexis LUBERNE)

Personnalités qualifiées

- Mme Hafida ABIDAR (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)
- Mme Delphine BORDAT (Pouvoir à M. Dominique DELAJOT)

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie Plaveret est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2025
A 14H30

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2025 à 14h30.**

Votants : 19

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle
« Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN


Nathalie PLAVRET
Secrétaire de séance



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 à 14H30

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann GALUT, Maire
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORAISIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- Mme Colette PUYNEGE, présidente
- M. Dominique DELAJOT, vice-président
- Mme Hafida ABIDAR
- Mme Elisabetta BISARO
- Mme Delphine BORDAT
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Fabrice HOFFELIN

Représentants du Personnel de l'EPCC

- M. Gabriel LEITE
- Mme Sylvie PEREIRA

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges
- Mme Aurélie DIGEON, chargée des affaires culturelles, service coordination ministérielle, représentant Mme Sophie BROCAS, membre de droit, Préfète de la région Centre-Val de Loire
- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre et arts associés de la DRAC Centre-Val de Loire représentant M. Christopher MILES, membre de droit, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture et Mme Christine DIACON, membre de droit, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire
- M. Guillaume CREPIN, Conseiller Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, membre de droit, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, représentant M. Jacques FLEURY, membre de droit, président du Conseil Départemental du Cher et Mme Elisabeth SANSON, membre de droit, personnalité qualifiée
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne BERRUER-FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Aurélie DIGEON)
- M. Philippe LE MOING SURZUR, Préfet du Cher (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSANE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Guillaume CREPIN)

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)

Personnalité qualifiée

- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance.

La présidente remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour leur présence et souhaite la bienvenue à Mme Aurélie Digeon, chargée des affaires culturelles, service coordination interministérielle qui représente, pour cette séance, Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret.

La Présidente fait le point sur les membres excusés et les pouvoirs et présente ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour

DÉLIBÉRATION N°12/2025

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE 2025

La présidente soumet au Conseil d'Administration l'approbation du compte-rendu de la séance du 15 octobre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 20

DÉLIBÉRATION N°13/2025

Approbation des conditions de passation des marchés publics et nomination des membres de la Commission d'Appels d'offres (CAO)

La présidente rappelle que cette délibération avait été examinée lors du Conseil d'Administration du 15 octobre dernier et qu'il avait été décidé de la reporter afin de vérifier un point en termes de légalité. Elle donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné aux fins de présenter ce point.

Mme Anne-Sophie Montagné informe, qu'à la demande de M. Yann Galut lors du Conseil d'Administration du 15 octobre, elle a pris attache avec les services de la préfecture concernant notamment la répartition des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

Les membres titulaires et suppléants suivants ont alors été soumis pour siéger à cette CAO, l'objectif étant, dans ces propositions de nomination, de respecter la manière dont est constitué l'EPCC.

Titulaires

- Mme Colette Puynège-Batard, présidente ;
- M. Yannick Bedin, maire adjoint à la culture ;
- M. ou Mme le conseiller théâtre et arts associés représentant de la DRAC ;
- M. Guillaume Crépin, Conseiller Régional Centre-Val de Loire représentant M. François Bonneau, membre de droit, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire ;
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, représentant M. Jacques FLEURY, membre de droit, président du Conseil Départemental du Cher.

Suppléants

- M. Dominique Delajot, vice-président ;
- Mme Hafida Abidar, personnalité qualifiée ;
- Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée ;
- Mme Christine Cheze-Dho, personnalité qualifiée ;
- Mme Sylvie Pereira, représentante du personnel de l'EPCC.

En ce qui concerne le texte relatif aux conditions de passation des marchés publics, Mme Anne-Sophie Montagné indique qu'aucune modification n'a été apportée depuis sa présentation au dernier Conseil d'Administration. Elle précise que ce document est essentiel dans la mesure où la Maison de la Culture fera de plus en plus appel à ces marchés pour lesquels elle doit se mettre en conformité.

Elle rappelle également que la Commission d'Appel d'Offres se réunit très rarement, puisqu'elle ne considère que les marchés d'un montant supérieur à 220 000 euros, peu courants à la Maison de la Culture. L'engagement demandé aux membres titulaires et suppléants est donc à relativiser. L'équipe de la Maison de la Culture est par ailleurs présente pour apporter tous les éléments de réflexion et d'aide à la prise d'une décision.

La présidente soumet au vote des membres cette délibération qui est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 20

DÉLIBÉRATION N°14/2025 Débat d'orientation budgétaire 2026

La Présidente invite Mme Anne-Sophie Montagné à présenter le document d'orientation budgétaire 2026, avec toujours l'incertitude des réponses qui seront apportées en cette séance par les représentants et porteurs des tutelles, compte tenu de l'actualité sur la situation budgétaire au plan national.

Mme Anne-Sophie Montagné indique que le débat d'orientation budgétaire qui sera soumis au vote des membres est strictement le même que celui d'octobre dernier, dans la mesure où la Maison de la Culture se doit de faire voter un nouveau débat d'orientation budgétaire pour lui permettre ensuite de voter le budget primitif lors du Conseil d'Administration du 4 février 2026 et que par ailleurs, aucune information sur les financements n'a été communiquée depuis le Conseil d'Administration du 15 octobre. Elle rappelle que le débat d'orientation budgétaire fait apparaître un déficit de 100 000 euros pour l'exercice 2026, sachant que la Maison de la Culture a considéré et demandé les contributions et subventions à hauteur de celles versées en 2024.

La présidente rappelle que chacun des financeurs, lors du dernier Conseil d'Administration, avait fait part de ses difficultés, pour pouvoir proposer un montant de subvention, et de l'incertitude grandissante face à la situation nationale. Elle invite ensuite les représentants des tutelles qui le souhaitent à s'exprimer.

M. Yannick Bedin exprime qu'effectivement, la situation n'ayant guère évolué depuis le dernier Conseil d'Administration, la Maison de la Culture ne sera pas étonnée du manque d'annonce de la ville de Bourges sur le montant de la subvention allouée, puisqu'elle est dans l'expectative du projet de loi de finances 2026. La ville de Bourges connaît toutefois les ponctions qui sont d'ores et déjà envisagées, la plus grande prudence est donc de mise en cette période. En tout état de cause, M. Yann Galut souhaite que la contribution de la ville de Bourges pour 2026 soit maintenue au niveau de ce qu'elle était en 2025.

La ville de Bourges souhaite également savoir si la présidente, puisqu'elle est en début de mandat, a pris contact avec Bourges Plus. Cette démarche lui semble d'autant plus importante que les charges relatives aux événements et aux équipements majeurs de la ville, que ce soit en matière de culture, tel que le Printemps de Bourges, l'équipement de la Maison de la Culture et dans d'autres domaines, tels que le domaine sportif avec le Tango Bourges Basket, etc..., sont difficiles à supporter pour une ville seule. Ces éléments concernent par ailleurs une population qui s'étend bien au-delà de Bourges,

puisque, comme l'a évoqué à plusieurs reprises la présidente, le public qui fréquente la Maison de la Culture vient de l'agglomération aussi et bien sûr du département.

A partir de là, il apparaît très logique que la communauté d'agglomération Bourges Plus rentre dans le Conseil d'Administration de l'EPPC et participe pleinement au financement de la Maison aux côtés de la part communale sur le budget. Cela permettrait également de solutionner les difficultés. C'est une logique de territoire cohérente qui s'inscrit aussi dans Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028, territoire d'avenir mais également coopération entre tous les territoires. Il y a ainsi, au sens de M. Yannick Bedin, une coopération à établir. Il ajoute que si l'on sait que l'agglomération n'a pas la compétence culture, ni celle des grands équipements et événements, ces compétences peuvent se travailler ou tout au moins s'envisager. M. Yannick Bedin s'adresse à la présidente et lui exprime qu'il serait de bon aloi qu'elle fasse un geste vers la communauté d'agglomération.

Il ajoute qu'en attendant les élections municipales de mars 2026 qui viendront conditionner beaucoup de choses, la ville de Bourges n'est pas en mesure, à date, de ventiler son budget de fonctionnement 2026 qui sera voté ce jeudi 11 décembre et qui sera forcément revu après les élections avec des modifications. Lors de ce conseil municipal, les subventions de fonctionnement supprimées sur un certain nombre d'actions en 2025 seront décidées. Elles pourraient être compensées par une part communale élargie à l'agglomération en 2026, après les élections mais pour l'instant, leur rétablissement ne peut être annoncé, y compris sur des actions très ponctuelles et importantes artistiquement et culturellement, mais qui pèsent finalement peu financièrement, telles que le cinéma de plein air. La ville de Bourges en est au début des discussions sur ce sujet. M. Yannick Bedin remercie la Maison de la Culture de sa compréhension sur les inconnues que comporte sa réponse.

La présidente remercie M. Yannick Bedin et indique qu'elle a bien pris note du souhait de la Ville de maintenir sa contribution 2026 à hauteur de celle de 2025. En ce qui concerne l'intégration de Bourges Plus au Conseil d'Administration, elle rappelle que cette question a déjà été évoquée, puisqu'en termes de territoire, de bassin de vie, les personnes qui fréquentent la Maison de la culture de Bourges dépassent largement le cadre de la commune de Bourges. C'est bien pour ça qu'on a autour de la table des acteurs et des tutelles qui soutiennent cet établissement. Elle indique que si le rendez-vous n'a pas encore été pris, elle va engager les choses activement en ce sens.

Mme Sophie Chestier souhaite exprimer le point de vue du Conseil départemental. Elle explique qu'il est hors de question pour le Département de toucher à la contribution d'équilibre à hauteur de 225 000 euros et que cette décision est sanctuarisée. Le Département ne peut toutefois pas se prononcer sur la subvention destinée aux tournées départementales. En revanche, le Département maintiendra son soutien pour les activités déployées vers les collégiens, et notamment au travers des TREAC, auxquelles il est très attaché. Pour le reste, elle indique qu'il y aura sans doute encore un peu de flottement, mais elle tient à préciser l'attachement du Conseil départemental et du président Jacques Fleury, en particulier, à la structure Maison de la Culture.

Elle s'étonne par ailleurs qu'il ne soit pas fait mention dans le document présenté d'une potentielle participation de Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028 pour les premiers projets de la programmation culturelle qui pourrait être déployés dès 2026, dans la mesure où le Conseil départemental en découvre quelques prémices.

La présidente remercie Mme Sophie Chestier de son intervention et du soutien appuyé de M. Jacques Fleury. Elle exprime qu'elle comprend tout à fait les axes que le Conseil départemental continue à soutenir et également qu'il y ait des sujets en suspens, comme pour la ville et comme pour d'autres collectivités et des centaines de collectivités territoriales, au regard des coupes budgétaires sombres qu'elles vont subir. En ce qui concerne la question relative à BCEC 2028, la présidente donne la parole à M. Olivier Atlan pour y répondre.

M. Olivier Atlan revient en premier lieu sur la question de la décentralisation et souhaite attirer l'attention de Mme Sophie Chestier et M. Marc Patard sur sa décision d'intégrer au camp de base de

la Maison de la Culture, dans le cadre de la CPO, deux jeunes compagnies basées dans le département du Cher, *la compagnie Cocotte Collective* dirigée par Gwenaëlle Martin et *la compagnie Maintenant ou Jamais* dirigée par Marion Godon, avec lesquelles il travaillera pendant son dernier mandat. Il sera ainsi important d'ouvrir des discussions sur ces artistes associées. Il ajoute que cette annonce est officieuse, dans la mesure où les compagnies ne sont pas encore informées.

M. Olivier Atlan aborde ensuite la question de BCEC 2028 évoquée par Mme Sophie Chestier. Il informe que les projets communs vont avancer dans la mesure où il a rencontré M. Jean-François Chougné, nouveau président, suite à une réunion avec M. Yannick Bedin et Mme Justine Weullerse, nouvelle directrice de production en charge notamment du spectacle vivant, qui succède à Cédric Martin. M. Olivier Atlan l'a invitée à la Maison de la Culture dans le cadre de l'accueil de Jacques Vincey en résidence. Elle le rencontrera prochainement dans le cadre du projet de l'Odyssée. Il exprime à Mme Sophie Chestier que sa question est tout à fait légitime dans la mesure où la Maison de la Culture a engagé des collaborations depuis une saison déjà avec des artistes de BCEC 2028, Leonardo Garcia Alarcon, Alexandra Badéa et Jacques Vincey. Une rencontre doit être prochainement organisée avec Justine Weullerse et Virginie Brunet qui intégrera l'équipe en janvier en tant que nouvelle responsable de production, afin d'avancer rapidement sur une contractualisation de ces projets. M. Olivier Atlan pense que la nouvelle organisation de BCEC 2028 va permettre d'avancer rapidement sur les projets initiés et il ne manquera pas d'informer les membres du Conseil d'Administration sur leur état d'avancement. Il espère ainsi pouvoir faire des annonces lors de la prochaine séance.

M. Guillaume Crépin souhaite prendre la parole pour compléter les interventions précédentes sur la contribution 2026 de la Région Centre-Val de Loire. Il exprime que dans le prolongement de ce qui avait été déjà annoncé lors du dernier Conseil d'Administration, la région, qui s'attend en effet à être ponctionnée de nouveau entre 40 et 50 millions d'euros sur l'année 2026, en plus de ce qui avait été le cas l'an dernier, souhaite de nouveau faire de la culture une de ses priorités. Il rappelle que la région avait pu préserver les grandes masses du budget, en clôturant l'année 2025 à - 1%, dans la mesure où elle a dû opérer des ajustements et faire des efforts sur l'ensemble des lignes budgétaires alors même que d'autres régions ont fait des choix politiques beaucoup plus saignants sur le secteur de la culture. Lors de la session du 18 décembre 2025, la Région décidera de maintenir le budget culture à la hauteur de 2025. Ainsi, la contribution pour la Maison de la Culture, serait sur le même périmètre que 2025. En fonction des annonces gouvernementales, il y aura de toute façon des décisions modificatives en cours d'année 2026, qui permettront peut-être de réallouer des moyens sur le secteur de la culture, comme cela a été le cas en 2025, puisque la Région avait ciblé un budget sur la culture à - 3 % qui s'est finalement avéré être à - 1 %.

M. Guillaume Crépin aborde la question de BCEC 2028 et exprime qu'il n'est pas surprenant d'être dans le redimensionnement du projet artistique puisque la contribution de l'Etat passe de 12 millions d'euros de fonctionnement à 10 millions d'euros et par ailleurs, un certain nombre de tarifs ont augmenté entre la période de la candidature et aujourd'hui. L'ensemble des projets sont actuellement recalculés et redimensionnés de façon à rester dans l'esprit du projet et du budget puisqu'il n'y aura pas d'extension. Il convient de travailler à périmètre et à enveloppe constants. Il pense que c'est la raison pour laquelle les discussions entre la Maison de la Culture et l'ensemble des commissaires qui peuvent porter des expositions sont en cours. Il a été annoncé à la Région que le programme serait définitivement arrêté d'ici le premier trimestre 2026, les informations devraient donc être connues en Conseil d'Administration sur cette période.

Mme Anna-Laude Boulon prend la parole au nom de l'Etat et informe qu'elle n'a pas de nouvelles fracassantes dans la mesure où l'Etat ne dispose pas encore de son budget. Elle tient toutefois à exprimer que l'Etat reste toujours très attaché à la Maison de la Culture de Bourges et a bien en ligne de mire BCEC 2028 qui représente une vraie chance pour notre territoire.

Elle rappelle qu'en 2025, la Maison de la Culture de Bourges avait durement été touchée et avait par ailleurs été la seule impactée par la baisse de subventions mais elle assure qu'en 2026, une analyse

régionale sera faite et que l'ensemble des structures seront mises à contribution si l'Etat devait subir de nouveau une baisse de son budget.

En ce qui concerne BCEC 2028, elle rejoint M. Olivier Atlan sur le fait que la nouvelle gouvernance permettra de poursuivre les projets sur une bonne dynamique.

Elle aborde le sujet de l'intégration de Bourges Plus au Conseil d'Administration et propose que l'ensemble des tutelles adresse un courrier commun leur demandant s'ils souhaitent les rejoindre, comme cela a déjà été fait.

La présidente remercie Mme Anna-Laude Boulon pour l'équité qui sera opérée dans les répartitions des contributions 2026 et qui est une bonne nouvelle pour la Maison de la Culture. Elle prend également note de la proposition pour amorcer les échanges avec Bourges Plus.

Les débats étant clos, la présidente invite les membres à prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 20

POINT SUR LES SUBVENTIONS LIEES A L'EQUIPEMENT EN LED

La présidente rappelle, comme évoqué lors du Conseil d'Administration d'octobre, que le chantier d'équipement en LED de la Maison de la Culture devient un problème urgentissime en raison notamment du coût de location du matériel à des prix prohibitifs et de la rareté des lampes.

Des propositions de financement sont en cours : l'Etat a fait savoir qu'il était prêt à proposer une aide à hauteur de 100 000 € pour 2026 ; il y aurait une enveloppe apportée par la région de 30 000 € ; la ville a mentionné qu'elle ne pourrait pas participer pour 2026 ; la Maison de la Culture a fait un effort et après analyse des comptes, elle peut envisager de contribuer pour un montant de 30 000 à 40 000 € sur 2 à 3 années de suite. Il reste toutefois en suspens que si la ville ne porte pas le dossier, la Maison de la Culture perdra ces contributions.

La présidente interroge ainsi les parties prenantes sur l'avancement de ce projet.

Mme Anna-Laude Boulon indique que, sous réserve de son budget, l'Etat avait d'ores et déjà fléché l'enveloppe de 100 000 € qui serait apportée en 2026 et elle aimerait que les autres tutelles puissent s'allier à l'Etat, car si ce dernier est seul à soutenir ce changement de technologie, le projet ne pourra pas se faire. Des signes forts sont donc attendus, notamment de la part de la ville.

M. Guillaume Crépin pense qu'il serait intéressant de faire le point lorsque le budget réel de l'Etat sera connu, dans la mesure où en 2025, Mme Christine Diacon avait eu un optimisme très élevé. Il faudrait donc voir le point d'arrivée. Côté Région, il informe ne pas avoir le retour des services sur la possibilité d'accompagner financièrement la Maison de la Culture.

Mme Anna-Laude Boulon répond qu'un point peut effectivement être fait mais elle explique que paradoxalement, il est parfois plus compliqué de maintenir le budget de fonctionnement. Comme les investissements se font plutôt sur plusieurs années, le projet « led » étant sur 3 ans et Mme Anne-Sophie Montagné ayant déjà travaillé sur un plan pluriannuel d'investissement, il est parfois plus facile d'obtenir des fonds pour un seul investissement.

M. Olivier Atlan demande si cette subvention de l'Etat, forcément subordonnée au fait que d'autres collectivités participent au financement, peut être versée directement à la Maison de la Culture ou si comme évoqué depuis près de deux ans, elle doit être versée au propriétaire du bâtiment, à savoir, la ville de Bourges.

Mme Anna-Laude Boulon répond qu'elle n'est pas en mesure d'apporter une réponse ferme en cette séance, mais elle pense que cette question peut être négociée, même si la subvention est en principe versée au propriétaire.

M. Olivier Atlan s'adresse à Mme Laodice Rigo afin de savoir sur quelle ligne budgétaire peut être sollicitée l'aide de la région de 30 000 €.

Mme Laodice Rigo répond que la région peut effectivement mobiliser une enveloppe, modeste au regard du budget global, comprise entre 20 000 €/30 000 € sur le crédit investissement. Elle pourrait être débloquée en début d'année 2026.

M. Mohamed Abalhassane souhaite préciser que les 100 000 € sont des crédits de la DRAC. Il revient sur le financement évoqué lors de précédents Conseils d'Administration, à savoir la subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à laquelle la préfecture pourrait contribuer, mais sous réserve que la ville, en tant que propriétaire, soit porteuse du projet. Il pourrait alors être envisagé une convention rédigée entre la ville et l'EPCC qui pourrait aboutir au versement de la subvention.

M. Yannick Bedin demande si les Leds scéniques sont considérées comme la propriété de la ville ou de la Maison de la Culture car lorsque la Maison de la Culture occupait l'auditorium du conservatoire, elle était répartie avec son matériel.

Olivier Atlan précise qu'il s'agissait du matériel son qui appartenait à la Maison de la Culture et qu'effectivement, si le matériel Led est financé sans l'aide de la ville, il appartiendra à l'EPCC. La question évoquée depuis près de 2 ans n'est toutefois pas celle-ci aujourd'hui.

La présidente rappelle qu'elle a bien insisté en préambule sur le besoin de clarifier si la ville de Bourges était porteuse ou non de ce projet.

Christophe Bernard souhaite attirer l'attention de la Maison de la Culture sur le fait qu'elle ne doit pas dépasser 80% de soutiens financiers sur le budget global, soit 320 000 € d'aides.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle que la dépense oscille entre 400 000/450 000 € alors qu'au départ l'enveloppe était de 700 000/800 000 €, les prix ayant baissé, mais ils sont en train de remonter, les fournisseurs étant basés aux Etats-Unis. La Maison de la Culture peut assurer le financement sur 3 ans, surtout si elle bénéficie du financement de la DRAC à hauteur de 100 000 € et de 30 000 € de la Région. Le projet est réalisable si ces aides sont reconduites en 2027 et 2028. La Maison de la Culture pourrait alors de 30 000 à 40 000 € sur 2 à 3 années de suite) sur 3 ans si la ville injectait 10 000 € en 2027 et 2028, puisqu'il est entendu que la ville ne pourra le faire en 2026. Elle rappelle que ce projet est abordé en Conseil d'Administration depuis près de 2 ans, que les prix fluctuent énormément et que la technologie évolue rapidement. L'EPCC ne peut ainsi pas prendre le risque de passer à côté de 130 000 € pratiquement acquis en 2026, soit près d'un tiers du financement. Il est important de coordonner les énergies pour arriver à un parc complet Led en 2028. Cette évolution est indispensable au regard de la difficulté croissante à se fournir sur les projecteurs traditionnels.

M. Yannick Bedin confirme que la ville de Bourges ne pourra financer ce projet en 2026. Il rappelle qu'il avait été évoqué lors du Conseil d'Administration d'octobre que l'EPCC pourrait contracter un emprunt.

M. Olivier Atlan confirme que la Maison de la Culture participera bien évidemment à cet investissement. La difficulté est aujourd'hui l'incertitude de parvenir à mobiliser l'aide de 100 000 € de l'Etat si d'autres collectivités n'interviennent pas. Il faut ainsi présenter un dossier qui soit acceptable pour la DRAC pour qu'elle accepte d'allouer cette aide. Il insiste sur le caractère d'urgence comme déjà évoqué depuis deux ans.

M. Guillaume Crépin revient sur ces deux pistes intéressantes pour que le projet aboutisse, à savoir, la DSIL et la subvention de la DRAC qui pourra préciser dans les meilleurs délais si l'EPCC peut en être bénéficiaire directement et la Région a confirmé qu'il y avait cette possibilité en direct. Il pense que la décision ne peut être prise en cette instance. M. Yann Galut avait clairement évoqué lors du Conseil d'Administration d'octobre qu'il ne pourrait pas inscrire ce projet en 2026, et que les échéances électorales à venir ne lui permettaient pas de prendre d'engagement vis-à-vis d'un successeur éventuel.

M. Yannick Bedin propose d'organiser une réunion technique qui clarifiera l'aspect budgétaire du projet.

M. Christophe Bernard rappelle que l'EPCC devra trouver 80 000 € hors fonds publics, comme chacun est une personne morale.

M. Anne-Sophie Montagné répond que la Maison de la Culture n'y est pas opposée et qu'elle sera prête à les financer, soit sur ces fonds propres, soit au travers d'un emprunt sur trois ans. Elle rappelle que le souhait de l'EPCC est de ne pas perdre la possibilité d'aide de 100 000 € de l'Etat.

M. Olivier Atlan prend acte de la proposition de réunion avec la ville, la DRAC et la préfecture, début janvier.

Mme Anna-Laude Boulon précise que La DRAC ne sera peut-être pas en mesure de confirmer son aide début janvier.

La présidente prend bonne note que chaque intervenant va dans le même sens et s'entend pour lancer ce dossier dès janvier 2026 ce qui permettrait sur trois exercices de terminer l'équipement en Leds pour 2028.

M. Olivier Atlan conclut ce débat en informant que l'économie budgétaire annuelle, une fois le passage intégral en Leds, s'élèverait à 30 000 € entre la fin des locations (environ 8 000 € annuels) et l'économie d'énergie.

La présidente remercie M. Olivier Atlan pour cette précision qui est importante quand on sait que la Maison de la Culture mène une comptabilité et une gestion très précises pour aller vers le maximum d'économies possibles et sauvegarder tout ce qui peut l'être au profit de la part artistique.

QUESTIONS DIVERSES

La présidente aborde la question mise en suspens depuis 2024 du renouvellement de la convention de mise à disposition de la Maison de la Culture. Une réunion est organisée le lundi 15 décembre 2025 avec l'espoir d'une signature au plus tard le 31 décembre 2025, comme s'y était engagé M. Christophe Bernard lors du Conseil d'Administration d'octobre.

Mme Anna-Laude Boulon prend la parole pour rappeler l'importance de la mise à disposition de cette convention dans les meilleurs délais, dans la mesure où elle doit être annexée, avec sept autres annexes, à la prochaine CPO rédigée par Olivier Atlan dans le cadre de son dernier mandat. Elle permettra de voir également dans quelle mesure le label peut prendre en charge les missions, au regard de ce qui est possible dans le bâtiment. La Maison de la Culture est seule dans son bâtiment, ce qui est plus facile, mais certaines collectivités commencent à peiner à prendre en charge notamment les frais de fluides, de maintenance, et ce sont des crédits qui sont retirés à certaines actions artistiques si les scènes doivent financer elles-mêmes ces dépenses.

M. Christophe Bernard rappelle que cette convention a malgré tout été prolongée sur un an.

M. Olivier Atlan aborde le sujet de la CPO. Il rappelle qu'il ne sera pas en mesure de présenter ce document comme il s'y était engagé en décembre 2025 et ce, dans la mesure où cette convention est subordonnée à des moyens financiers qui n'ont pas été encore annoncés en cette instance. Il informe toutefois que la partie relative au CACTE (Cadre d'Actions et de Coopération pour la Transformation Ecologique), annexée à la CPO, est rédigée. Le document est remis en séance aux membres. Il rappelle qu'un bilan RSE a été réalisé en 2023 et 2024 et que divers projets sont amorcés, tels que le projet de ressourcerie avec l'Epicentre. Le fascicule synthétique de 4 pages, premier acte de la CPO, rédigé par les référentes CACTE de l'EPCC, Anne Berruer- et Vanessa Bourgain-Petit, met en œuvre un calendrier qui se déroulera sur son dernier mandat et qui se résume à :

- Transformer sans renoncer à l'essentiel
- Prendre des engagements
- Structurer le projet
- Amplifier les démarches déjà engagées par les équipes

M. Olivier Atlan s'adresse ensuite à M. Christophe Bernard et lui rappelle que des factures restent en attente de règlement depuis 2021. Elles concernent notamment l'exploitation du restaurant pour un montant de 27 000 € et impactent fortement la trésorerie de l'EPCC.

M. Christophe Bernard demande si ces factures concernent l'exploitation actuelle ou passée.

Mme Anne-Sophie Montagné répond qu'il s'agit notamment de dépenses relatives aux fluides et à la maintenance du restaurant datant de son ouverture en 2021 jusqu'à fin 2024.

M. Christophe Bernard demande alors si la Maison de la Culture a avancé sur les modalités avec l'exploitant actuel ou si la difficulté est toujours présente et si le sujet a été évoqué avec le gérant.

Mme Anne-Sophie Montagné n'a pas la réponse à cette question. Ces factures font suite à la délibération votée en Conseil d'Administration en 2024 sur la refacturation de la maintenance des fluides que l'EPCC prend en charge pour l'ensemble du bâtiment puisqu'il n'est pas possible d'établir une répartition. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la réunion relative au renouvellement de la convention de mise à disposition du bâtiment. L'EPCC n'a pas évoqué ce dossier avec le gérant dans la mesure où il n'a pas de lien juridique avec le restaurant. La Maison de la Culture facture ainsi à la ville qui refacture à l'ancien gérant.

M. Yannick Bedin s'interroge sur une éventuelle procédure juridique entamée à l'encontre de l'ancien gérant.

Mme Anne-Sophie Montagné répond que l'EPCC n'a pas à intervenir sur ce point qui concerne la ville.

M. Yannick Bedin prend la parole pour rappeler l'anniversaire de la désignation de Bourges Capitale Européenne de la Culture le 13 décembre 2023. Les équipes ont organisé une grande fête populaire place Gordaine ce samedi à 19h30. En fin de matinée ce même jour, les lauréats du CRI seront annoncés au restaurant la Mère Poule.

Mme Anna-Laude Boulon demande sous quelle forme seront annoncés les résultats du CRI.

M. Yannick Bedin répond que l'organisation incombe à BCEC 2028 et que les jurys sont indépendants des collectivités. S'il a connaissance de deux temps d'annonce, l'un à 11h00 et l'autre à 13h00, il n'en connaît toutefois pas la forme.

M. Guillaume Crépin ajoute que des comités de liaison se tiennent chaque semaine auxquels siègent M. Marc Patard et M. Christophe Bernard, ils leur demandent ainsi s'ils ont des précisions à apporter.

M. Christophe Bernard informe que sur 93 projets, 63 seront financés et 30 seront labellisés dont une trentaine sur la ville de Bourges. Un nouvel appel à projets sera fait en 2026 et 2027 avec une orientation thématique.

La présidente rappelle les dates des prochains Conseils d'Administration. Elle invite les membres à les inscrire dès à présent dans leur agenda car il est important d'être le plus nombreux possible pour soutenir et accompagner la Maison de la Culture :

- Mercredi 4 février 2026 à 14h30
- Mercredi 8 avril 2026 à 14h30
- Mercredi 14 octobre 2026 à 14h30
- Mercredi 9 décembre 2026 à 14h30

Olivier Atlan précise que pour être en capacité de voter le budget lors du Conseil d'Administration du 4 février 2026, les décisions sur les subventions devront être prises au plus tard le 15 janvier 2026.

La présidente conclut cette séance en évoquant la qualité des spectacles des dernières semaines et la très bonne fréquentation. Elle exprime que la Maison de la Culture doit rester un acteur phare de la vie culturelle Berruyère et demande aux membres d'être nombreux en cette instance, de la soutenir et de faire qu'elle continue à vivre jusqu'à une année 2028 éblouissante et au-delà. Elle souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des membres.

La séance prend fin à 15h35.